



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 27 mai 2014

Communiqué de presse

Démolition de deux constructions illicites à Trinité

Le mardi 27 mai 2014, les services de l'État ont fait procéder à la démolition de deux constructions à usage d'habitation édifiées illégalement à Pointe Marcussy (commune de Trinité).

Ces maisons avaient été construites par des occupants sans droit ni titre de parcelles appartenant au domaine public de l'État. Des décisions de justice avaient condamné les personnes ayant édifié ces maisons à procéder à leur démolition. Devant l'inexécution de ces décisions de justice, l'État a, comme l'y autorise le code de l'urbanisme, fait procéder d'office à ces démolitions, après une ultime mise en demeure. Les maisons étaient vides de toute occupation.

Les travaux se sont déroulés en présence du maire de la commune et avec le concours de la Gendarmerie nationale et de la police municipale.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du combat vigoureux que poursuivent les services de l'État, en collaboration avec les communes, pour faire respecter les règles d'urbanisme, préserver les sites naturels et sanctionner les atteintes aux paysages et à l'environnement.

La remise en état des lieux revêtait une importance particulière s'agissant de parcelles situées sur le site classé que constitue la presqu'île de la Caravelle, dont il importe de préserver les paysages remarquables, lesquels sont partie intégrante du patrimoine martiniquais et représentent un enjeu fort pour l'attractivité touristique de la Martinique.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1